

# L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL DES LITIÈRES MINÉRALES

PLAIDOYER DE CATS FOR FUTURE  
2023



## Sommaire

L'initiative Cats For Future	2
Notre position	3
5 revendications pour une litière éco-responsable	5
Notre stratégie : constituer une coalition	6
Notre argumentaire	7
A. L'enjeu environnemental des litières minérales pour chats	
B. Le développement de la filière des biodéchets	
C. Des amendements organiques pour assurer la transition écologique de l'agriculture	
D. Prouver scientifiquement les atouts des litières végétales	
Nos ressources	12
Contact	12

# CATS FOR FUTURE



Plant Litter Association (PLA) est une association italienne qui promeut la transition vers la litière végétale en Italie, en Allemagne et en France.

Voici quelques-uns de nos soutiens :

- ◆ l'ONG italienne Legambiente
- ◆ l'ONG allemande Crade 2 Cradle (C2C)
- ◆ l'ONG allemande Die Grüne Liga
- ◆ l'association PIKPIK environnement
- ◆ l'Institut National de l'Economie Circulaire
- ◆ l'association Rcube
- ◆ les entreprises Alframa, Almo Nature, Wonderfood, JRS Petcare, ainsi que Penelope Vincent-Sweet, experte sur les biodéchets, ex-conseillère du CESE et membre de FNE, François-Michel Lambert, ex-député des Bouches-du-Rhône

PLA est membre des acteurs de Paris Durable et membre des communautés de l'économie circulaire.

Le représentant de PLA en France et en Allemagne est Michael Behnke.

## ILS NOUS SOUTIENNENT



# NOTRE POSITION

Le gouvernement et les institutions européennes souhaitent réduire les déchets ménagers et développer l'économie circulaire. Ils promeuvent également la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une transition vers une agriculture écologique consommant moins d'engrais de synthèse, ainsi que l'initiative 4 pour 1000 afin d'augmenter le taux de carbone dans les sols pour lutter contre l'effet de serre. La loi anti-gaspillage et économie circulaire a fixé comme objectif la mise en place obligatoire du tri à la source.

Dans ce cadre, tous les acteurs - pouvoirs publics, entreprises, consommateurs - peuvent se mobiliser pour contribuer à la réussite de ces objectifs.

Or la litière minérale pour chats a un impact environnemental très négatif. Majoritaire sur le marché, elle est issue de minerais excavés dans des carrières principalement hors d'Europe. Une fois utilisée, elle est directement jetée avec les ordures ménagères et soit enfouie, soit incinérée et transformée en mâchefer.

Rappelons en outre qu'une litière minérale génère 82% plus de CO<sub>2</sub> qu'une litière végétale lors de sa production et son transport. Pour l'ensemble de la consommation annuelle de ces litières en France 500.000 tonnes de CO<sub>2</sub> sont alors émises dans l'atmosphère.

Au contraire, les litières végétales sont produites – généralement localement- avec des déchets de l'industrie du bois ou de l'agriculture.

Ce sont donc des matières secondaires. Plus légères, elles sont également plus efficaces et généralement plus absorbantes.

Elles sont valorisables sur le plan énergétique. Une fois utilisées, les litières souillées peuvent être en effet incinérées pour produire de la chaleur. (leur pouvoir calorifique est important). D'ores et déjà, elles constituent une alternative crédible et écologique aux litières de ce seul fait.

Elles sont aussi biodégradables et recyclables puisque qu'on peut les composter ou les méthaniser. Elles produisent alors des engrais verts ou du biogaz lorsqu'elles sont mélangées aux biodéchets.

Il apparaît donc nécessaire que les litières végétales souillées pour animaux de compagnie puissent être collectées conjointement avec les biodéchets dans le cadre de la mise en place du tri à la source et de la collecte séparée prévue par la loi AGECL. Elles constituent un important gisement à valoriser. Or de

nombreux déchets organiques et biodégradables sont à ce jour exclus de ce tri et de cette collecte, notamment les litières végétales pour chats. Ainsi, l'arrêté du 15 mars 2022 "listant les emballages et déchets compostables, méthanisables et biodégradables pouvant faire l'objet d'une collecte conjointe avec des biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source" ferme la porte à cette collecte conjointe, malgré nos alertes auprès des ministères de la transition écologique et de l'agriculture. Face aux enjeux soulevés en matière d'économie circulaire, c'est clairement un recul.

Par ailleurs, nous pensons que la définition du biodéchet est trop restrictive. Il nous semble que cette définition a été établie afin de distinguer entre les grands flux de déchets, agriculture, ménages, traitement des eaux etc., mais pas pour exclure les déchets biodégradables.

Au regard des avantages environnementaux des litières végétales (à base de bois ou de céréales), en termes de biodégradabilité, de potentiel de méthanisation et de compostage, et de réduction des déchets ménagers, Cats For Future estime que les pouvoirs publics doivent promouvoir cette solution. Il s'agit d'une part d'inciter à l'achat de litières végétales en tant que produits issus de l'économie circulaire, via une réduction de la TVA, par exemple.

C'est également une revendication de l'Institut national de l'économie circulaire. Il s'agit d'autre part de permettre et d'organiser la méthanisation et le compostage des litières végétales avec les biodéchets et les autres déchets biodégradables ayant des propriétés similaires, aux fins de production de biogaz et d'engrais verts. De cette manière, les litières végétales auraient un circuit entièrement circulaire, de la production à leur utilisation comme engrais verts en fin de vie.



Les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion du territoire et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire redoutent les risques sanitaires liés à la toxoplasmose (un parasite présent dans les selles des chats pourtant éliminé lors du processus de compostage industriel) ainsi que les erreurs de tri des habitants qui placeraient de la litière minérale avec les autres biodéchets dans le cadre du tri à la source. Ils reprennent les revendications des organisations agricoles qui craignent l'usage de compost et de digestat de biodéchets issus des zones urbaines et non plus seulement issus d'effluents d'élevage. Ces organisations agricoles craignent l'introduction de plastiques, métaux lourds et autres déchets non biodégradables dans le compost ou le digestat et donc in fine dans leur terre, en raison de l'utilisation du tri mécano-biologique. Des expériences passées ont pu révéler que de tels problèmes existent. La meilleure réponse pour éviter une erreur de tri concernant les litières végétales est d'interdire les litières minérales, dont les externalités environnementales sont majeures. De cette manière, le risque de retrouver des litières minérales dans les composteurs et les méthaniseurs et dans les sols est supprimé. Nous proposons de fixer cette interdiction pour 2030 pour permettre à la filière de la litière végétale de s'organiser.

Nous pensons également qu'il faut revoir les textes qui encadrent l'application du règlement européen 1069-2009 et notamment de pallier les manques relatifs aux animaux de compagnie.

Les chats ne sont en effet pas considérés comme des animaux de rente. Leur exclusion du règlement

sus-visé et des textes d'application y afférents empêche la réception, la fabrication et la mise sur le marché des engrais verts qui seraient produits à partir des biodéchets contenant les litières végétales pour chats souillées.



# 5 REVENDICATIONS POUR UNE LITIÈRE ÉCO-RESPONSABLE

Dénoncer l'augmentation des volumes de déchets et de CO<sub>2</sub> produits par la litière minérale ne suffit pas. Nous voulons agir. **Notre approche : contraindre les déchets nocifs pour l'environnement et le climat et favoriser des alternatives responsables. Appeler les politiques à créer les conditions et les cadre législatif appropriés. Et chacun d'entre nous à apporter sa contribution personnelle en agissant de manière éco-responsable.**

## 1 INTERDICTION DE LA LITIÈRE MINÉRALE D'ICI 2030

- Dire non à la litière minérale c'est dire oui à l'éco-responsabilité.
- Nous visons à interdire les déchets minéraux d'ici 2030 car il s'agit d'un produit à usage unique qui gaspille des ressources et pollue l'environnement.
- Nous estimons qu'il est irresponsable de continuer d'émettre chaque année 500.000 tonnes de CO<sub>2</sub> qui seraient évitables simplement en passant à l'utilisation de la litière végétale.

## 2 CARACTÉRISER LA LITIÈRE VÉGÉTALE USAGÉE COMME BIODÉCHET

- Certaines communes françaises montrent déjà comment on peut effectuer une élimination écologique et responsable : du bac à litière à la poubelle des biodéchets.
- Le recyclage plutôt que l'incinération.
- L'utilisation de matières premières renouvelables pour protéger les ressources naturelles.
- Nous exigeons que tout cela soit encadré légalement pour permettre à tous les propriétaires de chat de jeter la litière végétale dans la poubelle des biodéchets (dans le cadre du recyclage des déchets par les autorités locales compétentes.)

## 3 DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE INDUSTRIEL

- Des études montrent que le compostage industriel complet et la méthanisation de la litière végétale sont possibles.
- Les procédés sont techniquement au point. De plus, les problèmes sanitaires liés à une utilisation continue ne sont pas fondés si le compostage est effectué correctement selon les normes industrielles.
- Substance riche en nutriments, le compost aide à fixer le CO<sub>2</sub> dans le sol (principe du 4/1000) et contribue ainsi à lutter contre le réchauffement climatique.

## 4 ENCOURAGER LES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Il faut récompenser les consommateurs qui font des choix écologiques !
- Nous demandons donc un taux de TVA réduit pour les produits responsables.
- Notamment les litières végétales pour chat.
- Chaque acte responsable en faveur de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique devrait être récompensé par une baisse d'impôt.
- Moins de TVA pour une litière responsable est rentable à moyen et long terme non seulement pour les propriétaires de chat, mais aussi pour l'État !

## 5 RESPECTER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (SDG ONU)

- De nombreux États, entreprises et institutions se sont engagés à suivre les objectifs des Nations Unies en matière de développement durable.
- Les objectifs 11 « Villes et communautés durables » et 12 « Consommation et production responsables » concernent directement la litière pour chat, de sa production à sa consommation jusqu'à son élimination.

**Nous, Cats for Future, défendons le respect de ces objectifs, des producteurs aux consommateurs, en passant par les distributeurs.**

# NOTRE STRATÉGIE : CONSTITUER UNE COALITION



Nous rencontrons plusieurs types d'acteurs afin de constituer une coalition autour de Cats For Future :

- ◆ les collectivités et en particulier les intercommunalités qui devront mettre en œuvre le tri à la source et la collecte séparée des biodéchets
- ◆ les associations d'élus
- ◆ les associations de l'économie circulaire
- ◆ les associations environnementales
- ◆ les organisations agricoles (syndicats, chambres d'agriculture)
- ◆ les scientifiques et les experts des biodéchets
- ◆ les acteurs de la grande distribution

Notre objectif est de construire une coalition forte autour des enjeux des biodéchets et des litières végétales afin de les inclure pleinement dans l'économie circulaire et faire en sorte qu'ils puissent contribuer à la transition écologique de l'agriculture et de la gestion des déchets.

## Cette coalition a vocation à :

- ◆ sensibiliser les collectivités et les habitants sur le tri à la source et la collecte des biodéchets
- ◆ fournir les preuves scientifiques concernant l'innocuité du compost et du digestat à issu de biodéchets qui incluent les litières végétales souillées
- ◆ formuler des préconisations auprès des pouvoirs publics
- ◆ mettre en avant les litières végétales dans les points de vente et aux rayons

# NOTRE ARGUMENTAIRE



## A L'ENJEU ENVIRONNEMENTAL DES LITIÈRES MINÉRALES POUR CHATS

Le gouvernement comme de nombreuses entreprises et acteurs de la société civile a pris conscience des enjeux climatiques et écologiques et de l'urgence d'agir. Aussi, nous avons besoin d'agir ensemble pour assurer la durabilité de toutes les activités, y compris de veiller à ce que la possession d'animaux domestiques ne concourt pas au dérèglement climatique.

Plus d'un Français sur 4 est propriétaire d'un chat. Leur population est estimée à 15,1 millions en France (source Fediaf 202). Elle est de 16,7 millions en Allemagne et 8 millions en Italie soit un total pour ces 3 pays près de **40 millions de chats** ! En France, les litières pour chats souillées peuvent représenter entre 3 et 5 % des ordures ménagères résiduelles (OMR) soit 612 000 tonnes par an, et en zone urbaine elles peuvent dépasser 5% et aller jusqu'à 10 % des OMR. Pour donner une idée, 612 000 tonnes représentent le chargement d'environ 61 000 camions poubelle, ces derniers mis les uns derrière les autres, créeraient un embouteillage de la Tour Eiffel à la Mairie de Nancy, soit 388 km !

Actuellement 90% des litières pour chats sont d'origine minérale. En plus d'utiliser une matière minérale non-renouvelables et non valorisable, elles constituent un déchet ultime. La litière minérale ne brûle pas, donc si elle est incinérée elle devient du mâchefers : il est estimé que 8% des mâchefers sont issus de litières minérales en France.

Ce flux de déchets peut être réduit d'environ 40% si la litière minérale est substituée par une litière végétale, plus légère en transport, plus performante pour le

consommateur et valorisable en tant que déchet. De plus, elle constitue un excellent complément pour la fabrication d'amendements organiques pour les sols (voir V). On se trouve ainsi devant le double bénéfice en circularité d'une réduction à la source et de l'émergence d'un nouveau produit en fin de vie. En outre, la transition vers la litière végétale permettra d'éviter l'émission de 500.000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an rien qu'en France.

Les entreprises et les citoyens en France et en Europe œuvrent pour réduire leur impact sur la planète et rendre l'économie plus circulaire. Fabricants et distributeurs s'engagent progressivement dans une démarche où ils cherchent à réduire l'empreinte environnementale de chaque produit qu'ils vendent. Les consommateurs deviennent de plus en plus sensibles à l'impact des produits qu'ils achètent.

Les litières végétales sont fabriquées à base des matières primaires renouvelables, contrairement aux litières minérales, et elles sont entièrement valorisables. En effet, elles sont issues des déchets de l'industrie de bois (sciures) ou des déchets de l'agriculture céréalière notamment (cosses du blé, rafles de maïs, etc.).

Développer leur présence dans les rayonnages fait partie d'une approche de développement durable de la part des distributeurs et des fabricants. Si, les possesseurs de chats en France faisaient une transition totale en faveur des litières végétales, ce serait **33 kg de CO<sub>2</sub> par chat** qui seraient économisés soit plus de **500 000 tonnes par an**.



## B LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES BIODÉCHETS

L'esprit de la législation européenne en matière d'économie circulaire et de déchets est pourtant de :

- ◆ réduire les déchets,
- ◆ donner un cadre à la définition des biodéchets et des sous-produits animaux,
- ◆ maximiser le retour à la terre de matière organique de qualité afin de développer l'économie circulaire, de protéger les sols, de favoriser une agriculture durable et de lutter contre le dérèglement climatique,
- ◆ développer une filière des biodéchets.

La loi AGEC, le plan France Relance, la loi Climat, la stratégie bioéconomie pour la France, la feuille de route économie circulaire et la programmation énergétique du pays ont formulé plusieurs principes, dans la continuité de l'action du MTE et du MAA à savoir :

- ◆ réduire les déchets, tendre vers le zéro déchet et développer l'économie circulaire,
- ◆ réduire l'enfouissement des déchets ménagers (maximum de 10% en 2035),
- ◆ trouver des alternatives aux engrais azotés minéraux et augmenter la part d'azote organique dans l'agriculture française,
- ◆ développer la filière de la méthanisation,
- ◆ augmenter le carbone stocké dans le sol pour lutter contre le dérèglement climatique (initiative 4 pour 1000).

Et pour atteindre ces objectifs, il est prévu de :

- ◆ mettre en place le tri à la source et la collecte séparée des déchets organiques,
- ◆ permettre aux déchets présentant des propriétés d'innocuité, de biodégradabilité et de compostabilité similaires aux biodéchets d'être collectés conjointement avec les biodéchets,
- ◆ permettre le développement d'une filière des biodéchets,
- ◆ aider les collectivités et leurs groupements à structurer cette filière via des aides dans le cadre du Plan de relance.

### 400 Kilomètres

C'est la longueur de l'embouteillage si vous aligniez les 61 000 camions à ordures nécessaires pour éliminer les déchets issus des litières minérales chaque année.





Aussi, les litières végétales pour chats et pour animaux de compagnie en règle générale, constituent déjà un important gisement avec un potentiel d'avenir, comme les autres déchets biodégradables comme les fleurs fanées. Les inclure serait conforme aux objectifs que la nation se fixe à travers les différentes lois et les différents plans et aux objectifs européens. Cela conduirait plusieurs types de déchets organiques compostables à ne plus être enfouis ou incinérés. La filière des biodéchets en bénéficiera car cela augmentera la part des intrants, donc la soutenabilité financière de la filière, alors que les collectivités se posent des questions sur les moyens financiers pour mettre en œuvre le tri et la collecte séparée des biodéchets.



Malgré l'impact environnemental considérable des litières minérales pour chats et malgré nos alertes auprès des ministères de la transition écologique et de l'agriculture, **l'arrêté du 15 mars 2022 listant les emballages et déchets compostables, méthanisables et biodégradables pouvant faire l'objet d'une collecte conjointe avec des biodéchets ayant fait l'objet d'un tri à la source** est très restrictif. De nombreux déchets organiques et biodégradables demeurent à ce jour exclus de ce tri et de cette collecte, notamment les litières végétales pour chats, à base de déchets de bois ou de céréales.

Or nous avons ainsi recensé plusieurs collectivités qui collectent déjà les litières végétales souillées, soit dans le cadre de leur gestion classique des biodéchets soit en expérimentant ce dispositif.

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle collecte les biodéchets en point d'apport volontaire et la litière végétale y est autorisée en tant que déchet organique. Les biodéchets sont ensuite méthanisés. En sud-Vendée, le Sycodem (syndicat de collecte des déchets) expérimente la collecte des litières végétales des chats d'une résidence d'une des communes membres et utilise trois composteurs collectifs : le premier avec 100% de litières, le deuxième avec 50% de litières et le troisième avec 20% de litières. Le syndicat souhaite observer les différentes décompositions.

D'autres collectivités, en France et en Europe, font la promotion des litières végétales. C'est dans le canton de Genève que cette politique est le mieux développée. De nombreuses collectivités conseillent

d'ajouter les litières végétales au compost individuel : Lorient Agglomération, Syndicat du Bois de l'Aumône (Puy-de-Dôme), Communauté de communes du Pays de Château-Gontier etc.

Une étude de l'Ademe de 2017 (Etude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets) souligne que 32% des 125 collectivités interrogées acceptaient les litières animales.

Afin d'éviter une augmentation des dépenses des collectivités liées à la collecte des biodéchets, ce que certaines d'entre elles redoutent, l'Ademe a identifié plusieurs leviers dont une rationalisation globale des collectes et une bonne performance de la collecte des biodéchets. Le plan France relance prévoit par ailleurs 100 millions d'euros pour financer l'investissement et l'équipement. Il semble donc important d'inclure un maximum de déchets biodégradables de bonne qualité dans cette collecte, ce qui aura les bénéfices conjoints de diminuer les dépenses pour l'élimination des OMR par incinération ou enfouissement, et de contribuer à l'atteinte des objectifs de diminution des OMR et d'augmentation du recyclage (65% en 2025).

Notre recensement se poursuit et nous savons qu'il existe de nombreuses autres collectivités qui collectent les litières végétales.

**C'est la raison de l'étude scientifique d'envergure que nous comptons lancer en sollicitant un financement des pouvoirs publics pour démontrer l'innocuité des litières végétales incorporées dans les biodéchets, leur qualité agronomique et écologique.**



## C DES AMENDEMENTS ORGANIQUES POUR ASSURER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE

Une étude du cabinet I Care and Consult commandée par le MAA rendue en septembre 2020 souligne le besoin important de l'agriculture française en matière fertilisante organique pour remplacer les engrais azotés minéraux. Dans ses recommandations en vue d'augmenter la part des engrais organiques, le cabinet propose entre autres de recourir aux biodéchets et d'en favoriser le tri à la source et la collecte séparée.

Les litières végétales, une fois compostées ou méthanisées avec ou sans biodéchets présentent des caractéristiques agronomiques intéressantes, notamment en termes d'apport d'azote (les déjections) et de carbone (le substrat).

Avec 612 000 tonnes de déchets issus de litières pour chats, dont 10% végétales, le potentiel d'apport de matière fertilisante organique supplémentaire est important - sachant par ailleurs que la consommation des litières végétales croît. Nous soulignons également que l'apport des litières végétales des animaux de compagnie n'est pas concurrente des apports en MAFOR que fournissent déjà les éleveurs et agriculteurs, mais au contraire vient en complément.

Au regard des besoins de l'agriculture française en matière de MAFOR et considérant les objectifs de réduction d'utilisation des engrais azotés minéraux et de réduction de 13 % des émissions d'ammoniac en 2030 par rapport à 2005 et de 15 % des émissions de protoxyde d'azote en 2030 par rapport à 2015, il convient d'utiliser l'ensemble des ressources disponibles. Enfin, la loi Climat prévoit d'établir "un inventaire des technologies disponibles (...) en vue de développer des solutions et pratiques plus raisonnées ou alternatives et de promouvoir le recours aux engrais azotés organiques et à des équipements permettant une meilleure performance sur le plan

environnemental." (art. L. 255-1-1 du code de l'environnement). Il serait donc incohérent d'écarter les litières végétales.

Enfin, méthanisées et compostées dans des conditions industrielles (67°C durant 5 jours), elles ne présentent pas de risque sanitaire ou de contamination. Elles ne sont d'ailleurs pas des sous-produits animaux dans le sens du règlement CE 1069/2009. Par ailleurs, les déjections des animaux d'élevage, qu'ils soient herbivores (bovins, ovins), omnivores (porcs) ou carnivores (visons par exemple) sont déjà traités en méthanisation depuis de nombreuses années. Certaines carcasses animales font également partie des intrants méthanisés. De plus, les litières végétales usagées ne présentent pas les risques que peuvent avoir les boues d'épuration, en termes de POPs, de microplastiques et de métaux lourds, et donc ne sont pas comparables.

Ainsi, Cats for Future préconise d'abord la constitution par les collectivités et les producteurs de biodéchets de filières de compostage et de méthanisation industrielle, qui ne posent pas de problème sanitaire. Dans le cas du compostage collectif, Cats for Future préconise d'une part qu'un professionnel du secteur, comme un maître-composteur, accompagne et forme les habitants et les services de la ville. En compostage collectif et individuel, la manipulation des déchets biodégradables et des litières pour chats par les femmes enceintes est déconseillée. Cats for Future promeut également de laisser le compost durant 12 à 18 mois avant utilisation, et d'utiliser le compost sur des cultures florales et non alimentaires. Cats for Future conseille aux habitants de se former auprès d'un maître-composteur, et suggère ainsi aux collectivités de permettre l'organisation d'accompagnements collectifs.

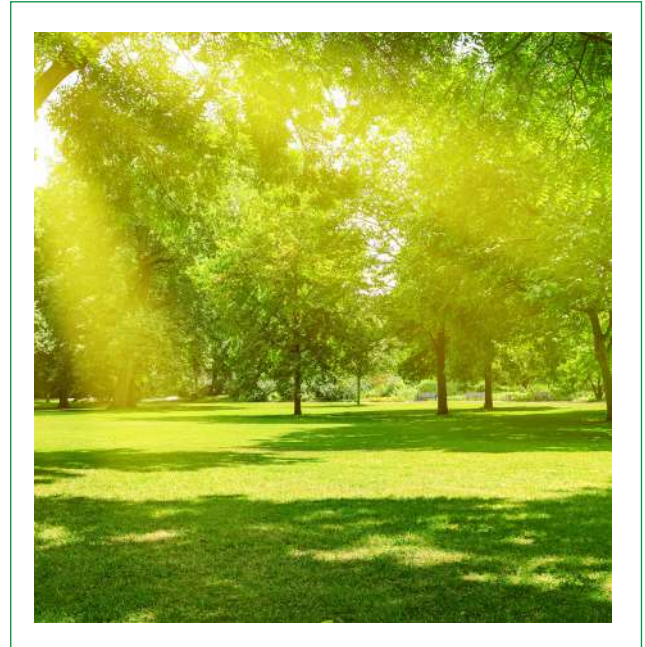


## D UN DÉBOUCHÉ POUR LES ESPACES VERTS DES VILLES

Les enjeux portant sur la création d'espaces verts en ville (agriculture urbaine, forêt urbaine, parc) concourent également à ce que les collectivités et des acteurs publics et privés (bailleurs sociaux, entreprises à forte emprise locale comme la SNCF, les parcs d'activités), les associations gérant les jardins urbains (familiaux, partagés) ainsi que les agriculteurs urbains aient besoin des biodéchets transformés en amendements organiques par le compostage et méthanisation.

Le développement de la profession de maître composteur pourrait permettre également le traitement en zone urbaine d'une partie des biodéchets produits par les urbains, si les conditions de traitement permettent d'écartier tout risque sanitaire.

Le cas échéant, les espaces verts et l'agriculture urbaine sont un débouché secondaire du compostage et de la méthanisation.



## E PROUVER SCIENTIFIQUEMENT LES ATOUTS DES LITIÈRES VÉGÉTALES

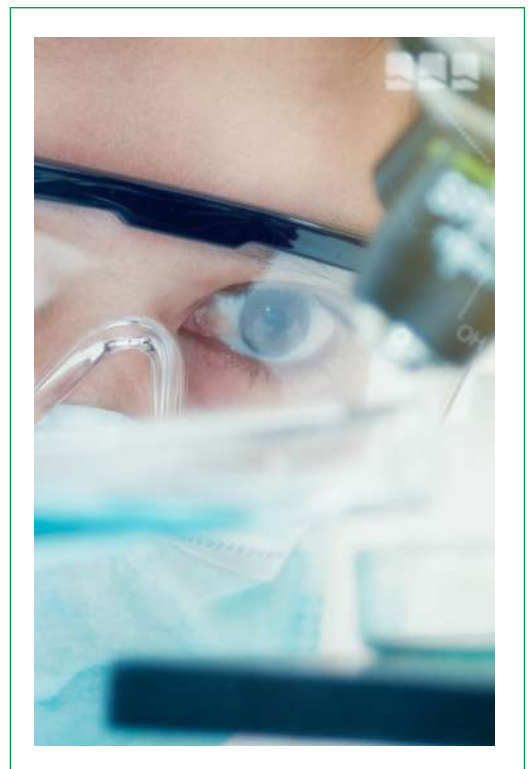
Les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) et de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) demandent sur le plan scientifique à être convaincus de :

- ◆ l'innocuité sanitaire des digestats et du compost issu des litières végétales compostées ou méthanisées ;
- ◆ la qualité agronomique du digestat et du compost.

Sur les deux points suivants, Cats For Future et ses partenaires ont déjà travaillé sur des preuves scientifiques auprès de cabinets d'experts. Les notes se retrouvent sur [ce lien](#).

Pour autant, pour satisfaire le besoin de connaissance des autorités publiques sur ces enjeux, PLA initie un travail d'étude scientifique de grande ampleur en s'associant avec un laboratoire de recherche privé spécialiste des déchets fermentescibles et reconnu des pouvoirs publics. Cette étude demandera du temps, des fonds et des partenaires. Nous appelons les acteurs publics et les industriels des litières végétales à s'associer au consortium que nous constituons pour réaliser ce projet scientifique.

En amont de cette étude, Cats For Future souhaite également initier des expérimentations locales avec des syndicats de traitements et des acteurs de la collecte des biodéchets.



Je participe ! →

## NOS RESSOURCES

Site internet	<a href="http://www.catsforfuture.fr">www.catsforfuture.fr</a>
La vidéo	Télécharger ↓
Note de l'Institut Fédéral Allemand pour la prévention des risques sanitaires	Télécharger ↓
Etude d'Emmanuel Adler sur le compostage	Télécharger ↓
Etude des pathogènes et Note - Pénélope Vincent Sweet	Télécharger ↓
Infographie de Rettenmaier, l'un des membres de la commission de la filière de la litière végétale de Rcube	Télécharger ↓
Note de d'Hélène Fruteau de Laclos de l'Université de Lausanne sur la méthanisation et les litières végétales	Télécharger ↓
ACV sur les litières – 2020 : sur demande	
ACV sur l'impact des animaux domestiques	Télécharger ↓
Questions au représentant de l'initiative en France et en Allemagne	Télécharger ↓

## CONTACTS

### Représentant de PLA en France

**Michael Behnke** - +33 6 24 01 40 33 - [michael.behnke@pla-europe.eu](mailto:michael.behnke@pla-europe.eu)

### Agence Media Presse et Communication

[www.mp-c.eu/agence/](http://www.mp-c.eu/agence/)

**Marie-Pierre Medouga, Chargée de plaidoyer** ( Responsable des relations publics environnementales) - 06 22 78 71 38 - [passezauvegetal@mp-c.eu](mailto:passezauvegetal@mp-c.eu)